

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 24/06/2022	L'an deux mille vingt-deux, Mardi 28 juin à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire
<b>DATE DE PUBLICATION</b> 26/05/2022	<b><u>Etaient présents :</u></b> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Séverine PERRIER, Antoine TRINEAU (arrivé à 20H15), Sabina BECK, Manuel BATAILLE (arrivé à 20h10), Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE 14  PRÉSENTS 12  VOTANTS 14	<b><u>Absents excusés :</u></b> Philippe CORTES, ayant donné pouvoir à Denis Lazaroff Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL  <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>  SECRÉTAIRE : Sabina BECK

### Ouverture de la séance à 20 h 00

Un scrutin a eu lieu, Sabina BECK est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 31 mai 2022, à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

### Signature du procès-verbal du 31 mai 2022

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et de signer le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022.

## DELIBERATIONS

**Acquisition du terrain appartenant au SIEVA situé au 19 Rue de la Comté à Vigny, à savoir la section AD n°185 – AD n°186 Lot B**

**Délibération n°2022\_06\_01** (rapporteur Robert de Kervéguen)

Monsieur Robert de Kervéguen, Maire de la commune, fait état au Conseil Municipal de la demande d'acquérir un terrain appartenant au SIEVA, Syndicat Intercommunal des Eaux de la

Vallée de l'Aubette situé au 19 Rue de la Comté, 95450 Vigny, à savoir la section AD n°186 - lot B.

**Considérant** que cette transaction se fait à titre gratuit, la commune de Vigny s'engage à prendre en charge tous les frais afférents à cette acquisition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** l'acquisition du terrain à titre gratuit.
- **Autorise** la commune à prendre en charge tous les frais afférents à l'acquisition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le contrat de vente est établi par l'Etude notariale de M MATEU, A SANCHEZ & JC TASSEL, Notaires associés, 1 Boulevard Jean Baptiste Santerre, 95420 Magny-en-Vexin.

**Contrat Rural pour la réhabilitation de la mairie et des espaces extérieurs 4 rue Beaudouin**

**Délibération n°2022\_06\_02** (rapporteur Robert de Kervéguen)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

Première phase portant sur le réaménagement intérieur de la mairie et de son accessibilité extérieure pour un montant total des travaux 675 640.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le Maire de Vigny, Robert de Kervéguen et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Sollicite** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 500 000 € retenus,
  - **Décide** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Pons, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

**Report de la mise en place de la dématérialisation totale des documents préfectoraux**  
**Délibération 2022\_06\_03** (rapporteur Stéphanie Lourtil)

**Considérant** que la Préfecture a mis en place la dématérialisation totale des documents préfectoraux, Monsieur le Maire indique qu'un report de date est nécessaire pour mettre en vigueur cette nouvelle réglementation au sein de la mairie,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour un report de date au 1er janvier 2023.

**Logements communaux 2 rue de la Vieille Côte**  
**Délibération 2022\_06\_04** (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux logements communaux sis 2, rue la Vieille Côte sont vacants, et seront disponibles à l'issue des travaux :

- Duplex
- Logement étage 1 – droit

La commission parc locatif communal a étudié les demandes d'attribution qui sont présentées au conseil municipal,

	<b>Duplex</b>	<b>Logement étage 1 - droit</b>
Surface du logement	65 m <sup>2</sup>	71 m <sup>2</sup>
Loyer mensuel	572.00 €	658,00 €
Prix au m2	9,27 €	9,27 €
Provision mensuelle sur charges	30,00 €	30,00 €
Caution	572.00 €	658,00 €

Les loyers seront révisables annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

La gestion locative de ces logements sera confiée à LOCA'RYTHM, agence immobilière à vocation sociale, qui se chargera de conclure et signer les contrats de location, les états des lieux et tout autre document lié à la location de ces logements.

L'agence LOCA'RYTHM procédera à la révision annuelle du loyer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Fixe** les conditions de locations et attributions telles que proposées par Monsieur le Maire,
- **Accepte** de confier la gestion locative à LOCA'RYTHM pour une période limitée à 10 ans.

**Cantine scolaire de Vigny, prix du repas servi aux enfants et aux adultes**

**Délibération n°2022\_06\_05** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

Monsieur le maire, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et du prix de revient des repas, propose de porter :

- le prix du repas servi aux enfants à 5,00 € au lieu de 4,50 €,
- le prix du repas servi aux adultes à 5,50 € au lieu de 5,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** ces propositions.

Ces mesures s'appliqueront à compter du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Tarifs de l'étude dirigée et des garderies scolaires**

**Délibération n°2022\_06\_06** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

Sur la proposition d'augmenter le tarif de l'étude dirigée et des garderies scolaires à partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir :

- Garderie du matin (école maternelle et primaire) : 32,00 € de 7h30 à 09h00
- Forfait pour 5 garderies matin (école maternelle et primaire) : 20,00 € de 7h30 à 09h00
- Garderie du soir (école maternelle) : 32,00 € de 16h30 à 18h00 et 54,00 € de 16h30 à 19h00
- Forfait pour 5 garderies soir (école maternelle) : 20,00 € de 16h30 à 18h00 et 27,00 € de 16h30 à 19h00
- Etude dirigée (école primaire) : 36,00 € de 16h30 à 18h00

- Etude dirigée + garderie (école primaire) : 65,00 € de 16h30 à 19h00
- Forfait pour 5 études dirigées (école primaire) : 28,00 € de 16h30 à 18h00
- Forfait pour 5 études dirigées + garderie (école primaire) : 37,00 € de 16h30 à 19h00

La participation forfaitaire mensuelle (matin et soir) applicable aux enfants arrivant un peu avant 8h50 et partant un peu après 16h30 est de 12,00 €. Un demi-tarif est appliqué aux vacances d'hiver et de printemps.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** ces propositions.

**Participation relative aux charges de fonctionnement de l'école primaire et maternelle de Vigny pour les enfants hors commune**

**Délibération n°2022\_06\_07** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

Monsieur le maire fait savoir qu'il convient de fixer le montant de la participation relative aux charges de fonctionnement de l'école élémentaire et maternelle de Vigny pour les enfants hors commune accueillis dans nos établissements scolaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de fixer le montant de la participation relative aux charges de fonctionnement de l'école primaire pour l'année scolaire 2022/2023, à 480 € par enfant (montant unique pour l'école élémentaire et maternelle).

**Recrutement de personnels vacataires pour animer les ateliers scolaires**

**Délibération n°2022\_06\_08** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter, autant que de besoin, des vacataires pour l'année scolaire 2022/2023 afin d'animer sur le temps scolaire des ateliers de cours d'anglais et de sport auprès des enfants de l'école maternelle et élémentaire, de manière discontinue dans le temps, entre le 1er septembre 2022 et 08 juillet 2023. Les agents devront justifier d'expériences et de qualités personnelles et/ou professionnelles pour mener à bien les missions confiées. La rémunération de ces agents sera attachée aux actes déterminés, à savoir les heures d'encadrement des enfants.

La vacation horaire sera fixée entre 28,00 € brut et 30,00 € brut en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle. Une fiche de paie totalisant les heures effectuées par les vacataires sera établie à chaque fin de mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Maire à recruter à compter du 1er septembre 2022, autant que de besoin, des vacataires dans les conditions de rémunérations fixées ci-dessus.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Recrutement de vacataires pour le service périscolaire**  
**Délibération n°2022\_06\_09** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires ;

**Considérant** que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter, autant que de besoin, des agents vacataires pour la surveillance des garderies et de la cantine scolaire et uniquement pendant la période scolaire, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et 08 juillet 2023.

Il est proposé également de fixer chaque vacation horaire entre 13,00 € brut et 15,00 € brut en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter à compter du 1er septembre 2022, autant que de besoin, des vacataires uniquement pendant la période scolaire pour le service périscolaire,
- **A Fixer** la rémunération de chaque vacation horaire entre 13,00 € brut et 15,00 € brut en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle,
- **D'Inscrire** les crédits nécessaires au budget,
- **De Donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**PROPRIETE 3 RUE DES SAULES - arrêté de mise en péril** (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Un rendez-vous a été fixé le 25 juin avec le représentant de l'indivision ainsi que Madame Lourtil, représentante de la commune de Vigny. La société CBS est mandatée par le représentant de l'indivision pour effectuer les travaux de sécurisation, de transmettre le plan de la mise en sécurité du bâti et la pose de l'échafaudage qui empiètera sur le domaine public. A ce jour, aucune visibilité pour la durée de la mise en place de l'échafaudage. Cette installation entraînera une suppression de plusieurs places de parking. Il conviendra d'établir un arrêté d'occupation simple et provisoire.

Par ailleurs, il pourra être envisagé de fixer un montant de location longue durée pour une occupation de l'espace public.

## **FISSURES SITUEES YVES DE KERVEGUEN - PAVES DECHAUSSES SITUES YVES DE KERVEGUEN et RUE DU GENERAL DE GAULLE**

(rapporteur Robert de Kervéguen)

Il est rappelé que le rendez-vous d'expertise amiable du 6 avril dernier n'a strictement rien donné et la société ARTENOVA l'aménageur du lotissement était une nouvelle fois absente.

Monsieur le maire indique qu'il va prendre contact avec l'avocat de la commune pour voir ce qu'il est possible de faire afin d'avancer, rappelant que si nous nous orientons vers une expertise judiciaire elle sera coûteuse et la procédure sera longue.

Parallèlement, nous allons solliciter un géotechnicien afin qu'il établisse un devis pour une étude de sol concernant la fissure. La priorité de la commune est de définir si les fissures sont définies comme une dégradation superficielle ou structurelle mettant en danger directement la structure de la chaussée et son patrimoine routier.

Pour les pavés déchaussés, il est constaté qu'ils ont été mal posés. Une remise en état est nécessaire pour garantir la sécurité des riverains.

## **REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DES ESPACES EXTERIEURS**

(rapporteur Robert de Kervéguen)

Un rendez-vous a eu lieu le 30 mai prochain avec le conseil départemental afin de fixer les modalités de demande d'une subvention dans le cadre d'un contrat rural. Il conviendra aussi dans le cadre de cette demande de solliciter l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Bellon pour avis sur le projet de réhabilitation de la mairie et de ses espaces extérieurs. Le but étant d'obtenir un avis favorable sur la déclaration préalable à la réalisation de travaux.

Il est rappelé que le projet se fera en 2 phases :

Dans un premier temps,

- L'aménagement de la mairie, le parvis ainsi que l'accès au conservatoire de musique

Dans un deuxième temps,

- L'aménagement des extérieurs des jardins de la mairie, la cuisine ainsi que la salle de déjeuner pour les agents communaux.

## **Interventions des responsables des commissions municipales**

**Commission travaux** (rapporteur Patrick Madi)

- Le duplex situé au 2 rue de la Vieille Côte  
La fin des travaux est estimée fin d'année 2022.
- Appartement situé au 2 rue de la Vieille Côte – 1<sup>er</sup> étage à droite  
Le démarrage des travaux de réhabilitation est prévu cet été et la fin des travaux est estimée fin d'année 2022.

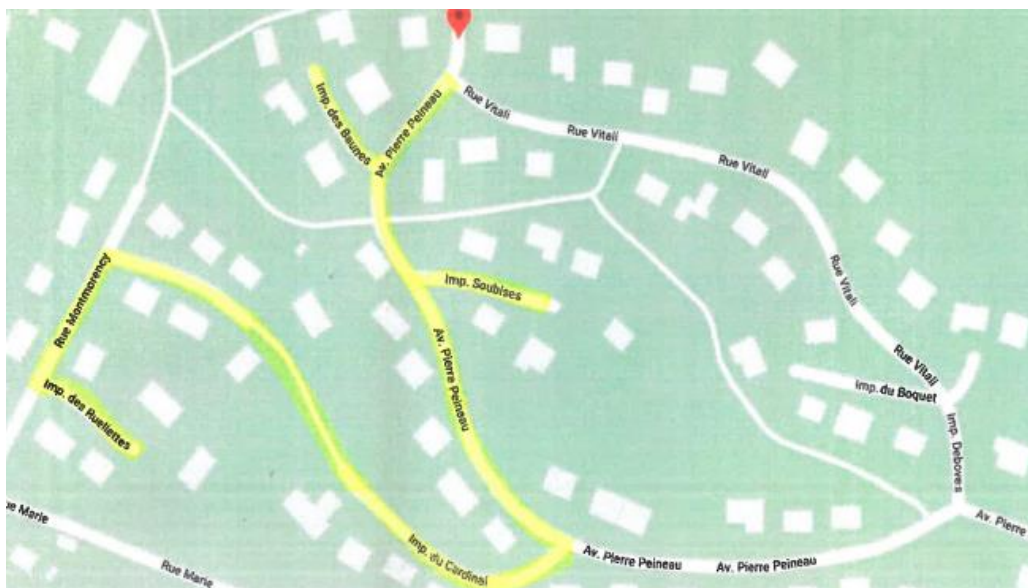
- Ecole élémentaire

La société IGTA spécialisée dans la qualité de l'air interviendra le 01 juillet à l'école élémentaire pour expertiser la qualité de l'air dans chaque classe. Un rapport détaillé nous sera transmis cet été.

**ENEDIS – Point sur les travaux prévus en 2023 à la Gaudière : réunion d'information**  
(rapporteur Jean-Pierre Guillemot)

Avec un réseau âgé de plus de 50 ans et doté d'une ancienne technologie, des projets de renouvellement des câbles basse tension sont prévues en 2023 dans certaines rues du quartier de « La Gaudière » pour améliorer la qualité du réseau. Le plan a été partagé en séance, les rues concernent :

- Avenue Pierre Peineau, de l'intersection de la Rue Vitali, jusqu'à l'intersection de l'Impasse Cardinal,
- L'Impasse des Baunes,
- L'Impasse Soubises,
- L'Impasse du Cardinal,
- Rue Montmorency, de l'intersection de l'Impasse des Ruellettes, jusqu'à l'intersection avec l'Impasse Cardinal,
- L'Impasse des Ruellettes.



La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois. Pour limiter au maximum l'impact sur le confort des riverains, il est prévu de commencer les travaux en juin 2023 pour une fin estimée à septembre 2023. Le but est de concentrer l'ensemble de l'intervention pendant les vacances d'été 2023.

Pour présenter en détail le projet et répondre aux attentes des riverains concernés, une réunion d'information a été organisée le jeudi 09 juin à 19h30 en mairie en la présence de Monsieur le maire, et Messieurs Patrick Madi et Jean Pierre Guillemot conseillers municipaux, Monsieur Dubart, le référent principal et Monsieur Tavares, chargé de projet du pôle ingénierie d'Enedis. Environ 40 à 50 personnes étaient présentes. Les problèmes de sécurité et le coût des travaux



engagés par ENEDIS ont été abordés. Le bilan de cette réunion était positif et constructif, ce moment a permis de démontrer la nécessité d'entreprendre ces travaux.

### **REFECTION VOIRIES** (rapporteur Robert de Kervéguen)

- Un recensement des nids de poule a été planifié en mars dernier sur l'ensemble de la commune. La société DTP2I est intervenue pour effectuer les travaux de réfection de voirie le jeudi 16 et 17 juin dernier.
- Concernant l'Allée du Bois Ribot, les travaux sont planifiés pour la mi-août 2022. Il est rappelé que préalablement aux travaux de réfection des trottoirs et couche de roulement, des travaux d'assainissement seront réalisés.

### **URBANISME** (rapporteur Robert de Kervéguen)

La commune a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise (CCI Val-d'Oise) pour réaliser en amont l'étude préalable au périmètre de sauvegarde du commerce. Une chargée d'étude a pris contact avec l'ensemble des commerçants situés dans le Bourg de la commune. Une synthèse de ces différents échanges nous sera transmis par écrit courant juillet.

1. Century 21
2. Pharmacie
3. Le Rohan
4. La Poste
5. Café de la Poste
6. Boulangerie
7. Galerie d'Arts
8. Supérette

### **Commission animation** (rapporteur Stéphanie Lourtil)

- **Fête Nationale** aura lieu le mercredi 13 juillet au stade de Vigny  
Moment convivial pour tous, une buvette à disposition, un concert pour animer la soirée et pour clôturer un très beau feu d'artifice.
- **Les jeux celtiques** sont organisés à Montgeroult, le samedi 02 juillet  
avec des parades, épreuves, restauration et feu d'artifice sont prévus au programme.  
La commune défendra les couleurs de Vigny avec une équipe dynamique.
- **Fête du village**, s'est déroulée au stade, le samedi 04 juin.  
Près de 200 repas ont été servis et pour animer cette journée, nous remercions « le festival des Printemps Sonores » et les associations pour leur participation.
- **Fête de la musique** s'est déroulée dans le jardin de la mairie, le mardi 21 juin  
Des musiciens vignois ont animé cette très belle soirée. Le café de la poste, partenaire pour cette occasion a distribué près de 160 repas. Un très bel évènement et des vignois ravis.

### **Commission information et communication** (rapporteur Jennifer Alves Da Cunha)

- La prochaine diffusion des Brèves est prévue pour septembre
- La commission d'information et de communication se réunira prochainement.

### **Commission scolaire** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

- La réunion entre les parents et les élus a eu lieu le 1<sup>er</sup> Juin.  
Présentation du portail famille de « Delta Enfance ». Pour rappel, l'objectif est de dématérialiser les inscriptions en donnant la possibilité à chaque responsable légal d'inscrire et /ou de modifier les activités comme la cantine, la garderie du matin ou du soir ainsi que le bus.
- Le dernier conseil de l'école a eu lieu le 7 Juin
- Le 02 et 16 juin, les enfants de l'école ont présenté un spectacle de magie à leur famille
- La kermesse de l'école est organisée le 1<sup>er</sup> Juillet 2022. A cette occasion une remise des dictionnaires est prévue en présence de Monsieur le Maire et du conseil municipal pour les élèves de CM2.

### **Centre Communal d'Action Social** (rapporteur Sabine Beck)

- Le CCAS a reçu une famille en grande difficulté et trois autres dossiers nécessitent une aide administrative et sociale.
- L'association du Secours Populaire propose de venir une fois par semaine pour apporter un soutien alimentaire, vestimentaire, pour des loisirs ou de la culture. Un sondage sera effectué auprès des personnes concernées pour évaluer d'éventuels besoins. Un rendez-vous est programmé le 05 juillet prochain.
- Le déjeuner des aînés aura lieu le jeudi 20 octobre.

### **Commission Patrimoine – Environnement** (rapporteur Alain Cailliot)

#### **Le Lavoir**

La déclaration préalable des travaux pour la restauration du lavoir a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Nous avons également reçu le montant de l'aide accordée par la DETR, Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux s'élevant à 9 960€ au lieu des 24 900€ estimés. Monsieur Weckmann assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet a demandé des explications auprès des services de la préfecture.

#### **Eglise Saint-Médard de Vigny : mise en valeur**

L'éclairage de la partie basse de l'église va être changé avec un éclairage blanc. Les travaux seront réalisés par Monsieur Jean-Michel Maerten notre employé communal.

La commune a mandaté deux architectes, l'objectif est de pouvoir disposer d'un chiffrage prévisionnel des travaux, un lotissement et une priorisation. Cette étude nécessite un travail important qui ne sera donc pas gratuite, nous attendons les deux devis pour décision.

La commission souhaite également constituer un dossier pour « l'inscription à l'inventaire du Patrimoine »

L'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique »

L'inventaire permet d'avoir une connaissance exacte de la composition de leur patrimoine. Il s'agit là d'un outil de suivi, permettant une certaine traçabilité et une transparence. C'est aussi une question de sécurité juridique et de conservation préventive. L'inventaire est une garantie de la pérennité d'une collection.

**La Journée du Patrimoine** aura lieu le 17 septembre 2022.

A cette occasion la carrière de Vigny-Longuesse organisera une visite guidée.

Une calèche sera mise à disposition aux visiteurs pour se rendre à la carrière et un stand du Département viendra compléter cet événement.

La prochaine réunion de l'association « **Assaurev** », association pour la Sauvegarde et la restauration de l'église de Vigny est prévue le jeudi 30 juin.

### **Elagage des arbres tout autour du château**

Monsieur Le Maire avait demandé expressément par l'intermédiaire de Monsieur Cailliot, au propriétaire du château de prendre les mesures nécessaires pour élaguer ses arbres tout autour du domaine. Cette intervention a été planifiée le mercredi 22 juin, au départ de la rue Beaudouin, ensuite rue de la Comté et pour terminer les 2 chemins ruraux longeant le château. L'élagage s'est fait dans des conditions de sécurité optimale avec une fermeture de la rue Beaudouin et une signalisation de circulation manuelle. Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement Monsieur Franck Mahé qui s'était déplacé avec son tracteur et sa remorque, Christian Danel président de l'ASSAUREV, Monsieur Chrétien, Madame Unger et M. Alain Cailliot, adjoint au Maire accompagné des agents communaux.

## **Intervention des délégués des EPCI**

**SMIRTOM** (rapporteur Denis Lazaroff)

### **Les composteurs**

La prochaine livraison de composteur est prévue première quinzaine de juillet.

### **Point Apport Volontaire de verre situé Rue de la Vieille Côte**

L'emplacement retenu est celui situé en face du Trapil sur la D169, au croisement de la rue de la Vieille Côte et de l'avenue Pierre Peineau. La délocalisation est prévue le 7 juillet.

Les avantages qui ont permis de retenir cet emplacement est :

1. Situé sur un axe principal
2. Permet de conserver le volume existant généré par le point d'apport volontaire
3. L'emplacement permet aux usagers de stationner en toute sécurité
4. Accessible pour le SMIRTOM et le SEPUR pour l'enlèvement du PAV
5. Eloigné des habitations pour éviter le bruit.

### **Inauguration de la nouvelle déchèterie**

Le mercredi 23 juin a eu lieu l'inauguration de la nouvelle déchèterie de Vigny. L'ensemble des élus sont conviés à cet évènement.

### **Informations diverses** (rapporteur Robert de Kervéguen)

#### **Parcelle rue Marie AD 72**

Il a été constaté qu'une parcelle située Rue Marie n'était pas entretenue depuis des décennies et que par endroit le mur s'est écroulé laissant des trous béants. L'origine de la parcelle était une prairie, est désormais remplie de taillis, arbres avec des branches qui dépassent largement sur le domaine public.

La propriétaire n'habitant pas sur la commune de Vigny, nous l'avons sollicité par lettre recommandée le 22 juin, l'informant qu'une telle situation est de nature à générer des difficultés évidentes dès lors qu'elle présente des risques potentiels pour la sécurité publique et d'ordre environnemental et demande de bien vouloir faire le nécessaire pour y remédier dans les meilleurs délais, notamment en faisant procéder à l'entretien des arbres, aux débroussailllements nécessaires ainsi qu'au confortement du mur de clôture.

#### **Archivage**

Les communes sont propriétaires de leurs archives. À ce titre, elles doivent en assurer l'entretien et la conservation. C'est pourquoi une archiviste est mandatée pour 10 jours à compter du 12 juillet.

#### **Réunions de quartiers**

Monsieur de Kervéguen souhaite reprendre les réunions de quartier/accueil des nouveaux habitants qui se faisaient lors de la précédente mandature et qui malheureusement n'a pas pu se poursuivre depuis l'installation du nouveau conseil municipal en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Les prochains rendez-vous sont fixés les samedis à 10h00 :

24 septembre, 26 novembre, 11 février et le 15 avril 2023.

Chaque commission fera une présentation synthétique de ses activités et projets.

#### **Bénévoles**

Pour remercier l'ensemble des bénévoles ayant participé aux différents évènements, la mairie organise un barbecue le samedi 02 septembre.

**La date du prochain Conseil Municipal** est prévue le mardi 27 septembre 2022.

Fin de la séance 22h10.